COMPTE-RENDU

RÉUNION DE BUREAU

Mardi 23 septembre 2025

Le mardi 23 septembre 2025 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 17 septembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire

Mme Elsa RICHARD, Région Pays de la Loire

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à M. Michel PONCHANT

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Mme Sophie-Anne SAUVAIGO

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Christine FAUQUET

Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU

M. Roland MARION, Région Pays de la Loire, à Mme Sophie TUBIANA

M. Jackie PASSET, La Ménitré, à M. Didier GUILLAUME

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays de la Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion

M. Martin COHEN, Tours Métropole Val de Loire

Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire

Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire

M. Christophe POT, Région Pays de la Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

M. Éric TOURON, Région Pays de la Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Didier ROUSSEAU

Assistaient également :
M. Jean-Michel MARCHAND, président de la commission Biodiversité

Madame Camille HAINRY, Maison de la Région Centre-Val de Loire des territoires de l'Indre-et-Loire

Excusés :
Mme Anne-Sophie ASCHER, présidente de la commission « Paysage, Urbanisme et Cadre de de vie »

Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE, sous-préfète de Chinon

M. Gilles ROUSSILLAT, vice-président de la commission « Agriculture et Eco-développement »

1. Convention CC Chinon Vienne et Loire Restauration collective

Mme Sophie TUBIANA invite M. Wilfrid COMBADIERE, chargé de mission agriculture et alimentation durable, à présenter le projet. Ce dernier rappelle le contexte de la délibération. Selon la loi EGALIM, les restaurants collectifs doivent s'approvisionner à hauteur de 50 % en produits de qualité, dont 20 % en produits biologiques. Ces chiffres sont loin d'être atteints dans les restaurants collectifs de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire. L'optique de l'accompagnement réalisé par le Parc vise ainsi à renforcer ces taux d'approvisionnement. À cette fin, des visites de fermes sont organisées par le Parc pour renforcer l'interconnaissance entre les restaurants et les agriculteurs. Les cuisiniers ont demandé une formation pour travailler avec plus de facilité les produits végétaux et proposer une cuisine moins carnée. Conjointement, un travail est mené pour mettre en place une commande collective de viande locale chaque mois, en partenariat avec l'abattoir de Vendôme.

Cette convention est renouvelée, car la Communauté de communes est très satisfaite du travail mené en 2024 avec le Parc. Il permet un respect progressif et plus généralisé de la loi EGALIM par les restaurants collectifs.

Il est procédé au vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2025 avec la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire relative au projet « Restauration collective », courant du 1er septembre 2025 au 1er septembre 2026 annexé,
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention.

2. Attribution du marché d'animation Natura 2000 Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre 2025-2028

Mme Sophie TUBIANA rappelle que le Parc assure l'animation du Document d'objectifs du site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre. La prochaine période d'animation commence au 1er septembre 2025 pour s'achever au 31 décembre 2026, sachant qu'auparavant la programmation s'inscrivait de septembre au mois d'avril de l'année suivante. Ainsi, à partir de 2026, les programmations budgétaires s'inscriront sur une année civile. Pour la réalisation de cette animation, le Parc a mis en place deux procédures de marché, la première pour l'accompagnement à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales, la seconde, pour la réalisation de suivis naturalistes.

Pour le lot numéro 1, une seule offre a été réceptionnée. Il s'agit de celle de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire avec laquelle le Parc travaille chaque année sur ce projet. Le second lot a fait l'objet de deux offres, la première du CPIE Touraine-Val de Loire et la seconde du Bureau d'études SYNERGIS Environnement.

Il est proposé que le lot 1 soit attribué à la Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire pour un montant maximum de 62 355,77 € HT et que le lot 2 soit attribué au CPIE Touraine Val de Loire pour un montant maximum de 59 500 € HT.

Mme la Présidente invite M. Olivier RIQUET, chargé de mission milieux naturels, à compléter ses propos. Il précise qu'il s'agit d'un marché qui s'inscrit sur trois ans, découpé en quatre tranches afin de ne pas réaliser de nouveaux appels d'offres pour des opérations récurrentes d'une année à l'autre. Cette démarche permet d'avoir une visibilité financière sur les trois années à venir, en concertation étroite avec la Région Centre-Val de Loire. Les montants affichés sont ainsi en concordance avec les moyens alloués par la Région à ce site Natura 2000.

M. Michel PONCHANT, élu de la commune de Fontevraud-l'Abbaye, demande la teneur de l'offre du bureau d'étude SYNERGIS Environnement.

M. Olivier RIQUET explique que l'offre répondait techniquement au cahier des charges, mais que les montants étaient nettement au-dessus de ceux du CPIE Touraine-Val de Loire et de l'enveloppe disponible.

Il est procédé au vote.

Madame Gaëlle LAHOREAU, membre du conseil d'administration du CPIE Touraine Val de Loire, ne prend pas part à ce vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ attribuent :
  - le lot 1 du marché à la Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire pour le montant global de 62 355,77 € HT ;
  - le lot 2 du marché au CPIE-Touraine Val de Loire pour le montant global maximum de 59 500,00 € HT ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à ce marché ;
- ✓ disent que les crédits seront prévus au Budget.

3. Approbation du plan de financement de l'animation du site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre (2025-2026)

Dans la continuité de la délibération portant sur l'attribution des marchés relatifs à l'animation du site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre, Mme Sophie TUBIANA propose de procéder à une seconde délibération portant sur l'approbation du plan de financement de ce site sur la période 2025-2026.

M. Olivier RIQUET présente le plan de financement sur trois années ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles	**Montant en TTC**
Dépenses de personnel	**37 928,35**
Frais de personnel PNR LAT : expertise naturaliste et animation de projet (100 j), secrétariat (2,66 j), comptabilité (2,66 j), ressources humaines (5,33 j)	*32 589,85 €*
Autres frais de personnel associés (non éligibles)	*5 338,50 €*
Prestations	**48 633,60 €**
Animation agri-environnementale	*23 133,60 €*
Suivis naturalistes et suivis des pratiques agricoles	*25 500,00 €*
TOTAL	**86,561,95 €**

Recettes prévisionnelles	%	Montant en TTC
FEADER *60 % des montants éligibles*	56,3 %	48 734,07 €
Région Centre-Val de Loire *40 % des montants éligibles*	37,5 %	32 489,38 €
PNR LAT - Autofinancement	6.2 %	5 338,50 €
TOTAL	**100%**	**86,561,95 €**

À la question de M. Michel PONCHANT, relative à la durée de ces demandes de subvention, Mme Sophie TUBIANA indique qu'elles s'inscrivent sur une année.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, élue de la commune de Faye-La-Vineuse, s'étonne de cette temporalité, il était précédemment question de trois années.

M. Olivier RIQUET explique que les marchés sont attribués pour trois ans, mais que les programmations financières seront annuelles. Chaque année, le plan de financement sera défini avec les financeurs et fera l'objet de délibérations spécifiques au Bureau, afin de valider la tranche du marché pour l'année à venir.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU, directrice adjointe, indique que, pour le Parc, ce découpage annuel est intéressant, il permet d'obtenir des acomptes et des soldes plus régulièrement.

M. Olivier RIQUET précise que ce fonctionnement permet également de mieux définir et maîtriser les dépenses de personnel. À trois ans, il est en effet plus complexe d'estimer finement les moyens humains à mobiliser sur le projet.

Mme Anne-Sophie SAUVAIGO revient sur sa question. Les sommes présentées pour la délibération précédente ont été annoncées comme si inscrivant sur trois années. Pourquoi présenter un plan de financement sur un an ?

M. Olivier RIQUET explique que si le marché est défini pour trois ans, le Parc ne s'engage financièrement dans sa mise en œuvre que chaque année, pour chacune des tranches de ce marché. Il indique au par ailleurs, que le FEADER arrive à son terme en 2027. Il sera ainsi nécessaire en 2028, d'avoir une garantie ferme des financeurs avant d'engager la dernière tranche.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU complète. Chaque année, pour chacune des tranches de ce marché, le Parc ne s'engagera que si les financements sont attribués.

À la question de Sophie-Anne SAUVAIGO au sujet de l'évolution des montants des subventions les années suivantes, M. Olivier RIQUET explique que ces montants seront ajustés en fonction des dépenses prévisionnelles précisées annuellement.

Il est procédé au vote.

Mme Gaëlle LAHOREAU, membre du conseil d'administration du CPIE Touraine Val de Loire, ne prend pas part à ce vote.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ d'approuver le budget et le plan de financement prévisionnels liés à cette période d'animation ;
- ✓ d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions et à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de financement, notamment les fonds FEADER, pour la période considérée auprès de la Région Centre-Val de Loire selon les modalités et les montants présentés ainsi que tout autre document afférent à cette mission ;

- ✓ de dire que les crédits seront inscrits au budget.

4. Convention de partenariat PNR-EDF (CNPE de Chinon) 2025

Mme Sophie TUBIANA présente la convention de partenariat entre le Parc et EDF. Il s'agit d'une convention présentée chaque année pour délibération au Bureau. EDF est un partenaire régulier du Parc depuis la création de notre Syndicat mixte. La première convention de partenariat date ainsi d'avril 1997. Depuis 2019, EDF apporte une contribution de 10 000 € par an au Parc, dont la moitié est dédiée à l'activité générale et l'autre moitié à des actions spécifiques ne pouvant être récurrentes.

L'an dernier, cet appui financier a permis de mettre en place "la météo des oiseaux". Ce dispositif permet de référencer les sites de nidification des oiseaux migrateurs de Loire et en particulier les Sternes naines et Pierregarin. Ces panneaux sont présents à la Maison du Parc et chez les loueurs de canoës.

Pour 2025, il a été convenu que les 5 000 € seraient mobilisés sur le projet de chantier participatif de renaturation de Bourgueil qui fera l'objet de la délibération suivante.

Elle constate que le territoire comprenait une centrale, bien avant la création du Parc. Cela lui semble ainsi pertinent de travailler en bonne intelligence avec le CNPE et de les associer à des actions importantes pour le territoire.

Mme Brigitte GUGLIELMI, Conseillère départementale du Maine-et-Loire, rappelle que le Bureau avait évoqué, il y a quelques années, dans un moment de désengagement d'EDF, la possibilité de mettre en place d'autres partenariats privés, notamment avec les compagnies d'autoroute.

M. Thibaut MEURGEY explique que le Parc a mené des expériences de partenariat avec des entreprises, en l'occurrence le site oenotouristique du Château de Parnay et RTE. Le choix a ensuite plutôt été de se tourner vers des Fondations, moyennant défiscalisation des partenaires. Pour le Parc cette modalité permet de ne pas se positionner sur le champ concurrentiel qui n'est pas la vocation d'un Syndicat mixte. Le coût affiché du Parc étant bien moindre que celui d'un Bureau d'étude, il est important que le Parc ne puisse pas être accusé de concurrence déloyale. Le Parc a déjà accompagné, pour le compte de collectivités, des projets financés par la Fondation du patrimoine. Il est en contact avec la Fondation de France pour envisager la mise en œuvre de projets en partenariat dans les années à venir.

Il est procédé au vote.

Monsieur Benoit BARANGER, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Michel PONCHANT en indiquant qu'en tant que maire de Bourgueil, il ne prendra pas part à ce vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention 2025 de partenariat entre EDF-CNPE de Chinon et le PNR LAT s'appliquant du 1er janvier au 31 décembre 2025 et qui prendra effet à la date de signature ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer la convention précitée.

5. Convention de partenariat PNR/EDF/Commune de Bourgueil

Mme Sophie TUBIANA présente la délibération suivante qui concerne la mise en place d'un chantier participatif de renaturation. Ce projet fait l'objet d'une convention associant la commune de Bourgueil, EDF et le Parc en déclinaison de la convention précédente entre le Parc et EDF.

La Présidente rappelle que la commune est engagée avec le Parc dans la mise en place d'un Plan guide de renaturation de ses espaces publics. Ce partenariat a fait l'objet d'une convention de coopération qui a été conclue en juillet 2024. Conformément aux engagements

de cette convention, la commune doit assurer la programmation de projets de renaturation et l'expérimentation de chantiers associant les habitants.

Il a été proposé à EDF d'orienter une partie des financements alloués au Parc pour soutenir la mise en place d'un chantier participatif dans le secteur de l'espace Hublin qui a fait déjà l'objet d'une esquisse d'aménagement.

Le soutien financier à la commune de Bourgueil va porter principalement sur l'acquisition des matériaux, végétaux et autres fournitures nécessaires aux travaux de renaturation. Le Parc accompagnera la commune dans la mise en œuvre du chantier, l'élaboration et le suivi du projet.

M. Michel MATTEI, chef de service Aménagement et Écodéveloppement, estime qu'il est intéressant d'engager à Bourgueil, dès la fin 2025, une action s'inscrivant dans la continuité de la démarche menée et en application de son nouveau Plan guide de renaturation.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, concernée par la mise en place d'un Plan guide de renaturation dans sa commune, constate que des financements spécifiques sont mobilisés pour financer des chantiers. Elle demande si d'autres financements de ce type pourront être proposés à d'autres communes engagées dans la démarche des Plans guide de renaturation.

Mme Sophie TUBIANA explique que l'opportunité ici est liée au partenariat avec EDF.

M. Thibaut MEURGEY complète en précisant que le CNPE finance des opérations uniquement dans sa zone d'influence.

M. Michel MATTEI indique que le Parc est en veille pour identifier tout dispositif financier pouvant permettre de financer les chantiers de renaturation issus des plans guide. Il cite la nouvelle politique d'aide à la renaturation du Département du Maine-et-Loire.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO demande à ce titre, si les Fonds verts seront renouvelés en 2026.

M. Thibaut MEURGEY explique que les services de l'État ont annoncé une baisse substantielle des fonds pour 2026 de l'ordre de 75 %. L'enveloppe avait déjà été réduite de manière drastique en 2025, des enveloppes perdureront, mais sur un volume très nettement moindre.

Il est procédé au vote.

Mme Elsa RICHARD quitte la séance et donne pouvoir à Mme Brigitte GUGLIELMI.

Monsieur Benoit BARANGER, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Michel PONCHANT en indiquant qu'en tant que maire de Bourgueil, il ne prendra pas part à ce vote.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident la convention technique et financière PNR/EDF (CNPE de Chinon) et la commune de Bourgueil ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer cette convention tripartite.

6. Protocole d'accord avec la commune de Montsoreau en vue de l'implantation du siège du Parc sur un foncier porté par ALTER Public

Mme Sophie TUBIANA présente la délibération portant sur le protocole d'accord avec la commune de Montsoreau en vue de l'éventuelle implantation du nouveau siège du Parc. Le terrain concerné est situé avenue de la Loire.

La Présidente précise que la propriétaire souhaite vendre sa parcelle au Parc plutôt qu'à la commune. Cette dernière n'a pas la capacité financière aujourd'hui d'exercer son droit de préemption. Elle souhaiterait, conformément aux dispositions inscrites dans le PLUi, implanter sur cette parcelle des commerces et/ou des logements.

Ainsi, pour envisager la réalisation de cette opération foncière, le Parc et la commune ont fait appel à la SPL ALTER Public. Cette structure, portée par le Département du Maine-et-Loire, les EPCI et les communes, réalise des portages fonciers temporaires pour le compte de collectivités ayant des projets d'aménagement. ALTER Public réalise l'acquisition foncière en amont de l'élaboration d'un projet afin de permettre à une collectivité de le formaliser et de rechercher les financements nécessaires à sa réalisation. Ce portage peut s'inscrire sur deux fois cinq années. Ce dispositif permet à la collectivité de travailler plus sereinement sur son projet et au vendeur, de réaliser la transaction plus rapidement.

Dans le cas présent, Mme ROZON, la propriétaire, accepterait une acquisition par ALTER Public. La SPL finalise actuellement son offre d'achat. Le portage d'ALTER ne pouvant s'effectuer qu'au bénéfice d'une commune, et pas d'un Syndicat mixte, il est nécessaire d'établir une convention entre le Parc et la commune. Cette convention précise les conditions de rétrocession potentielle d'une partie de la parcelle au Parc, et précise, ce qui est fondamental, que le Parc ne pourra s'engager dans le projet que s'il dispose des financements nécessaires.

Mme la Présidente rappelle que, dans le cadre de ce projet, le Parc a sollicité une étude au CAUE du Maine-et-Loire qui sera remise courant novembre. Elle rappelle que les bâtiments situés sur le terrain sont amiantés et qu'une cuve enterrée est présente sur la parcelle. Une dépollution importante est ainsi à prévoir. Une première estimation de ces coûts de dépollution a été transmise à la propriétaire.

Le Parc dispose aujourd'hui des bureaux loués par le Département du Maine-et-Loire et des bureaux de la Maison du Parc. Mme Sophie TUBIANA rappelle que les agents sont relativement à l'étroit dans ces deux bâtiments, depuis que le Parc a quitté, pour cause d'insalubrité, le bâtiment place des diligences appartenant au Département.

M. Thibaut MEURGEY rappelle que la commune de Montsoreau a délibéré le 15 septembre à ce sujet. Le Département délibérera également et, contrairement à ce qui avait été annoncé, l'Agglomération de Saumur n'aura peut-être pas besoin de délibérer. Il s'agit d'une première phase. L'étude de faisabilité du CAUE apportera des premiers éléments, mais le projet est bien loin d'être défini.

M. Didier ROUSSEAU, Conseiller départemental du Maine-et-Loire, résume. D'une part, si le Parc souhaite construire de nouveaux locaux, c'est pour disposer de davantage d'espace de travail. D'autre part, la propriétaire ne souhaitait pas vendre à la commune. Il voit une incohérence, en vendant à ALTER, elle vendra de fait à la commune.

M. Thibaut MEURGEY explique que la demande de départ de la propriétaire était de ne pas bétonner et dénaturer le site. Elle considère ainsi que si le Parc contribue au projet, il sera garant du respect du site. Le scénario proposé permet de contenter les besoins du Parc et de la commune, pour répondre à son besoin de commerces et de logements et les attentes de la propriétaire. Sur ce vaste terrain de 3 700 mètres carrés, une opération mixte pourrait être envisagée. Les études de faisabilité et de programmation monteront si ce type d'opération est possible. Il se peut que la commune et/ou le Parc ne poursuivent pas le projet, notamment par manque de financements. Il précise que ce montage a un coût, de l'ordre de 10 000 € par an, qui seront payés au moment de la rétrocession. Il s'agit d'une voie médiane qui permet de ne pas mobiliser le droit de préemption.

M. Didier ROUSSEAU complète. Les communes ne peuvent pas préempter sans projet précis. Il estime que la dépollution risque d'être coûteuse et longue, notamment pour le sol situé au niveau de la cuve à fuel.

M. Thibaut MEURGEY explique que les coûts élevés sont en particulier liés au traitement de la terre retirée. Le coût estimé comprenant le désamiantage, le retraitement, la déconstruction des bâtiments, le traitement de la terre est de l'ordre de 100 000 € HT. Si des aides existent, il faudra néanmoins prouver que le terrain est une friche industrielle.

M. Michel MATTEI complète. Ce qui risque de prendre du temps également, ce sont les sondages du sol pour estimer les volumes de terre à évacuer.

Mme Brigitte GUGLIELMI demande si cette dépollution doit être à la charge du propriétaire.

Mme Sophie TUBIANA indique que la propriétaire ne réalisera pas la dépollution, mais que ces coûts rentreront dans la négociation pour convenir d'un prix d'achat.

Mme Brigitte GUGLIELMI rappelle que si les services d'ALTER sont payants, leur rôle est de négocier et ils le font bien.

M. Michel PONCHANT demande si le Parc s'engage par cette convention à acheter sa part du terrain. Il demande qui paiera.

Mme Sophie TUBIANA explique qu'ALTER a une convention avec la commune pas avec le Parc.

M. Thibaut MEURGEY explique que le projet sollicite uniquement la fonction de portage foncier d'ALTER pas ses services d'aménageur.

M. Michel PONCHANT estime qu'il faut que cela soit très clair. La commune s'engage à acheter le terrain que le Parc soit en mesure ou non d'intervenir dans le projet. Et, pour ce qui concerne le Parc, il ne s'engagera que s'il a des moyens financiers pour réaliser le projet.

Mme Sophie TUBIANA indique que si la commune n'est pas en capacité, au final, de porter le projet, elle revendra. Le protocole prévoit une clause résolutoire.

M. Thibaut MEURGEY complète. Le protocole nomme le Parc comme bénéficiaire d'une part du foncier, sous réserve de financements. Le Parc n'est pas signataire de la convention avec ALTER.

M. Michel PONCHANT demande comment se déroulera la phase d'aménagement. Il constate que la qualité des bâtiments est rarement assurée et que les coûts de fonctionnement occasionnés peuvent être énormes. Il ne souhaite pas que le Parc assume ces coûts, si le projet n'est pas de qualité.

Mme Sophie TUBIANA considère que le Parc a tout intérêt à faire en sorte que ce nouveau bâtiment soit une vitrine, comme l'a été la Maison du Parc.

M. Thibaut MEURGEY explique que les opérations d'aménagement seront partagées. La part commerces et logements sera de la responsabilité de la commune et le bâtiment pour les bureaux du Parc du Syndicat mixte.

M. Michel PONCHANT observe que souvent, malgré les intentions de départ, du fait des modalités de mise en œuvre des marchés publics, ce qui est mis en œuvre n'est pas de qualité.

M. Michel MATTEI considère effectivement que ce projet sera pour le Parc l'occasion de mettre en œuvre les principes d'aménagement vertueux de la nouvelle charte. Il pourra, au titre d'une opération expérimentale rechercher des financements spécifiques compte tenu des caractéristiques du site et du projet : en entrée de ville, en site classé, avec un enjeu d'inondabilité, et une mixité de fonctions recherchée.

M. Michel PONCHANT conseille d'être très attentif aux engagements mutuels qui seront conclus.

Mme Sophie TUBIANA réaffirme que le Parc ne s'engagera pas s'il ne dispose pas des moyens nécessaires pour porter un tel projet.

Mme Christine FAUQUET, Conseillère régionale du Centre-Val de Loire, estime que la proposition est très claire. Il y a une clause résolutoire donc il n'y a aucun souci.

Il est procédé au vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de protocole d'accord annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention.

7. **Réserve naturelle régionale de Méron : modifications du plan de financement pour l'exercice 2023-2028** (à la demande la région sur la partie FEDER du financement)

Mme Emmanuelle CREPEAU présente la délibération relative au financement de la Réserve naturelle régionale de la Champagne de Méron. Elle explique que le plan de financement présenté s'inscrit sur la période 2023-2028 pour un projet mené en partenariat avec la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, pour la gestion de cette réserve.

Cette délibération permettra de solliciter des financements auprès du FEDER sur ces six années. Elle porte sur la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération nécessaire au dépôt de la demande de subvention.

La particularité de ce plan de financement, qui nous a hautement alerté, est qu'il affiche les recettes du FEDER sur l'intégralité de la période et les recettes de la Région Pays de la Loire uniquement entre 2023 et 2025. Cela n'indique pas que la Région n'apportera pas de financements au Parc pour la gestion de cette réserve entre 2026 et 2028, mais que ces financements ne sont pas encore notifiés. Le FEDER demande au Parc et à l'Agglomération de ne faire figurer dans cette convention que les recettes notifiées. Or, jusqu'à présent, pour la mise en œuvre de la gestion de la réserve, la convention qui précise les montants annuels des subventions allouées par la Région à cette réserve fait l'objet d'une convention s'inscrivant uniquement entre 2023 et 2025.

Ainsi, le plan de financement fait aujourd'hui figurer un autofinancement qui n'est pas supportable par le Parc. Il sera couvert en grande partie par la subvention que le Parc sollicitera chaque année entre 2026 et 2028 auprès de la Région Pays de la Loire. Cette dernière ne souhaite plus réaliser des conventions pluriannuelles affichant des montants de subvention, mais procéder uniquement à des demandes de subventions annualisées.

Mme Sophie TUBIANA complète. Il est ainsi présenté un plan de financement inexact. La Région Pays de la Loire financera nécessairement la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve qu'elle a créée. Dans le rapport de présentation, nous avons indiqué que le Parc cessera toute intervention sur le site si la Région n'apporte pas sa part de financement. Il s'agit évidemment d'une situation qui ne se produira pas, car la Région apportera son concours au financement de sa réserve. Elle regrette cette modalité administrative qui ne sécurise pas les partenaires.

M. Thibaut MEURGEY complète. Les services du FEDER nous demandent de rédiger ainsi la convention de partenariat avec l'Agglomération, en l'inscrivant sur six années.

Mme Emmanuelle CREPEAU précise que l'Agglomération, en tant que chef de file du projet, dépose, pour le compte du Parc, la demande de subvention FEDER. Cette convention permet le dépôt de cette demande de subvention. Une demande de subvention auprès de la Région sera déposée chaque année.

Mme Sophie TUBIANA considère également que l'autofinancement à hauteur de plus de 106 027,19 € est très important. L'affichage est également faux pour l'Agglomération. Cet autofinancement affiché sera nettement compensé par des financements régionaux.

M. Michel PONCHANT constate que le Parc avancera les dépenses une année sur l'autre, le temps que la subvention soit déposée et que les subventions soient perçues.

Mme Emmanuelle CREPEAU précise que les dépenses pour le Parc sont uniquement liées au temps d'agents mobilisés, il n'y a pas d'études et de travaux.

M. Jean-Michel MARCHAND demande des explications sur les dépenses. Il demande si elles sont uniquement liées au personnel et rappelle que si les recettes ne sont pas perçues les dépenses continueront d'exister, puisque le personnel en question est permanent.

Mme Emmanuelle CREPEAU explique que, dans le cadre de ce projet, le Parc assure la réalisation d'opérations mobilisant une quarantaine de jours par : la conservation de zones refuges, la mise en œuvre de pratiques en faveur des messicoles, la cartographie des habitats... Si le Parc ne perçoit pas les subventions des financeurs pour réaliser ces opérations

il peut choisir de mobiliser le temps de l'agent concerné, en l'occurrence Guillaume Delaunay, sur d'autres actions pouvant être financées dans un autre cadre.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que l'Agglomération emploie une personne pour assurer le suivi du site.

Il est procédé au vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention d'accord de partenariat avec la CASVL fixant les modalités de gestion et de suivi de la RNR de la Champagne de Méron et permettant le conventionnement entre l'autorité de gestion des Fonds FEDER et la CASVL, comme chef de file ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer ce projet de convention et tous les documents afférents ;
- ✓ disent que les montants seront inscrits au Budget.

8. Lancement d'un Observatoire Photographique du Paysage

Mme Sophie TUBIANA présente le projet de lancement d'un Observatoire photographique du paysage. Il serait mis en place à l'échelle du territoire du Parc. Elle rappelle que ce type d'outil existe dans d'autres Parcs. Il permet, sur la base d'un fonds photographique renouvelé régulièrement, d'analyser les mécanismes de transformation des espaces afin d'essayer d'orienter le plus favorablement possible cette évolution des paysages. Cet outil permettra également au Parc de mesurer les évolutions territoriales liées au changement climatique ou à l'érosion de la biodiversité.

À cette fin, le Parc souhaite solliciter une subvention de 25 000 € auprès des deux DREAL. Une subvention complémentaire sera sollicitée auprès des Régions. Elle estime que cet outil, au moment du démarrage de la mise en œuvre de la nouvelle charte, peut être très intéressant pour observer l'évolution les 60 points de vue qui seront identifiés.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, en tant qu'ancienne photographe, est très favorable à ce projet. Elle demande ce que contient cet outil.

M. Michel MATTEI explique que l'outil est lié à un protocole précis. Un photographe professionnel sera chargé d'identifier 60 points de vue à partir d'enjeux clés identifiés par le Parc. Ces prises de vue sont très précises, car d'une année sur l'autre, ces points de vue seront photographiés selon exactement la même modalité. À partir de ces photographies, une caractérisation et une analyse seront réalisées. Ces informations seront rassemblées dans une base de données qui nourrira une interface Internet. L'outil mobilisé sera un logiciel libre utilisé par d'autres territoires. Très bien fait et très pédagogique, il permet d'offrir une interface grand public permettant d'observer l'évolution du territoire.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO comprend que cette subvention permettra de financer la mission du photographe, mais que d'autres dépenses seront à envisager par la suite pour mettre en place l'outil.

M. Michel PONCHANT témoigne. Dans sa vie antérieure, il était élu au Parc de Chevreuse qui disposait d'un outil similaire. Il a pu constater sa pertinence pour suivre l'évolution du paysage.

Mme Gaëlle LAHOREAU, Vice-Présidente de la Région Centre-Val de Loire, demande si ce projet est mené en collaboration avec l'école du paysage de Blois et la Mission Val de Loire.

M. Michel MATTEI indique que le nouveau directeur de l'école de Blois est le photographe qui a travaillé sur la mise en œuvre de l'Observatoire photographique du paysage de la Mission Val de Loire. Cet observatoire a identifié des points de vue sur le linéaire de la Loire. L'observatoire du Parc viendra compléter les points de vue suivis par la Mission. Cette dernière pourrait être intéressée pour rejoindre le nouvel outil qui sera créé par le Parc, plus performant et pédagogique que celui que la Mission a mis en place.

M. Jean-Michel MARCHAND, Président de la commission Biodiversité, est satisfait que ce projet, qu'il a proposé en 2008, aboutisse. Lorsque les points de vue seront retenus, il pourra être intéressant d'inviter des habitants à retrouver des photographies anciennes issues de collections privées. Le point de vue du château de Saumur a fait l'objet par exemple de multiples prises de vue sur des dizaines d'années qui permettent de retracer de manière très intéressante l'évolution du paysage de Saumur.

M. Michel MATTEI indique qu'il a été prévu dans la mission du photographe de prendre des points de vue à partir de photographies anciennes afin d'être en mesure, dès les premières années d'analyser des évolutions paysagères.

Mme Sophie TUBIANA estime que la proposition de M. MARCHAND est très intéressante. Il serait très pertinent de mener un travail participatif en invitant des habitants à communiquer des photographies anciennes réalisées sur les points de vue.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO demande si le photographe a déjà été choisi.

M. Michel MATTEI explique que le Parc a réalisé un sourcing auprès de photographes pour estimer les montants à mobiliser.

Il est procédé au vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à la demande de subvention auprès des DREAL Centre-Val de Loire et Pays de la Loire relative à la mise en place d'un Observatoire photographiques du paysage ;
- ✓ précisent qu'une nouvelle délibération fixera les plans de financements pour inscription au budget.

9. Stratégie d'adaptation au changement climatique des acteurs du tourisme

M. Thibaut MEURGEY présente la demande de subvention à l'ADEME Pays de la Loire pour un projet qui sera inscrit également dans la programmation régionale 2026. Il rappelle que le Parc a des liens très étroits avec les acteurs du tourisme, notamment via la Marque ou le réseau des ambassadeurs. Les échanges avec ces acteurs portent de plus en plus fréquemment sur les impacts des dérèglements climatiques sur l'activité touristique : des guinguettes qui doivent fermer en raison des fortes chaleurs, des hébergeurs qui rencontrent des difficultés croissantes à louer…

Dans la même optique que les diagnostics de vulnérabilité réalisés pour des communes, le Parc considère qu'il est pertinent de penser un mode d'accompagnement des acteurs du tourisme afin de leur permettre d'adapter leurs activités aux changements climatiques. Cette action vise la réalisation d'un diagnostic partagé et l'élaboration d'un plan d'actions.

Mme Christine FAUQUET explique que la Région Centre-Val de Loire attache beaucoup d'importance à cette question, il s'agit notamment d'un des critères d'obtention de la Clé verte. Elle considère important que cette action s'inscrive bien dans la complémentarité des actions menées à cette échelle.

Mme Emmanuelle CREPEAU indique que le projet serait co-financé par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire dans le cadre des Contrats de Parc. La négociation qui s'engage vise à s'assurer que cette action s'inscrit bien en complémentarité avec les actions régionales.

Mme Virginie BELHANAFI, chef de service Tourisme et médiation des patrimoines, précise que le Parc connait bien ces dispositifs régionaux et précise que la Région Centre-Val de Loire finance également les hébergements lorsqu'ils sont marqués Valeurs Parc naturel régional.

Il est procédé au vote.

Monsieur Roland MARION, excusé, a donné pouvoir à Mme Sophie TUBIANA en indiquant qu'en tant que salarié de l'ADEME, il ne prendra pas part à ce vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à la demande de subvention auprès de l'ADEME Pays de la Loire relative à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique des acteurs du tourisme ;
- ✓ précisent qu'une nouvelle délibération fixera les plans de financements pour inscription au budget.

10. Informations diverses

▪ *Délégation RAMSAR*

Mme Sophie TUBIANA fait le compte-rendu de la visite d'une délégation en vue de la labélisation Ramsar du site de "La Loire des confluences". Cette délégation était composée de représentants du Muséum d'Histoire naturelle, du Conseil national de protection de la nature, du Ministère, de Ramsar France et des services de l'Etat. Du 15 au 17 septembre, la délégation a parcouru le site et rencontré une grande diversité d'acteurs du territoire concernés par la labélisation. Une forte mobilisation d'élus locaux, d'intervenants techniques qui a impressionné la délégation.

Elle se réjouit des très bons retours. Le dossier de candidature a été très bien accueilli, le représentant du Muséum, aguerri dans cet exercice, ayant même affirmé que ce dossier était le meilleur qu'il ait eu à instruire en 15 ans.

Le passage en CNPN est fixé au 20 novembre. Elle espère que cette candidature, qui a demandé beaucoup d'énergies, pour sa constitution aboutira rapidement.

Mme Brigitte GUGLUIELMI remercie chaleureusement les services du Parc qui ont élaboré le dossier.

M. Thibaut MEURGEY tient à féliciter en particulier, Guillaume Delaunay, chef de service Biodiversité, qui s'est particulièrement investi sur ce projet.

▪ *Rave-party à Parnay : procédure en cours*

Mme Sophie TUBIANA rappelle que suite à l'organisation d'une rave-party à Parnay lors de l'été 2024, le Tribunal d'instance avait condamné les prévenus à des dommages et intérêts au bénéficie du Parc pour 6 700 €, dont plus de 1 000 € de frais de procédure, pour dommages sur la biodiversité. Il lui paraissait important que le Parc se porte partie civile.

Les prévenus ont fait appel. Il sera examiné le 21 octobre à Angers. Le délibéré adviendra fin 2025, début 2026.

Elle tient à préciser que, même si les prévenus sont confirmés dans ce jugement, le Parc ne sera vraisemblablement jamais indemnisé. Néanmoins, ce jugement permet d'alerter sur les ravages des raves-party sur la biodiversité. Elle indique au par ailleurs, que la Députée de Saumur sud travaille à l'élaboration d'une proposition de loi sur la pénalisation de ces raves-party. Avec cette condamnation, la Députée aura un précédent sur lequel s'appuyer.

M. Thibault MEURGEY complète. Le procureur a retenu, pour la première fois le concernant, le dommage "dégradation de milieux naturels" en citant notre Parc naturel régional.

▪ *Délégation de la Présidente : recommandations et attribution de marchés*

Mme Sophie TUBIANA invite à consulter la liste des avis et recommandations dans le rapport de présentation. Ils sont extrêmement nombreux ces derniers temps et variés dans leurs thématiques.

- ***Agenda des animations du Parc : maintien ou non de l'édition papier***

Mme la Présidente souhaite que le Bureau débatte sur la proposition concernant l'Agenda des animations du Parc. Dans ce document est listé, de mars à fin octobre environ, l'intégralité des animations proposées sur le territoire par les partenaires du Parc.

La commission Tourisme propose une suppression de l'édition papier de ce document et demande au Bureau de se positionner sur la continuité ou non de l'impression de cet agenda. Les membres de la commission considèrent que le Parc pourrait communiquer différemment, notamment par des affiches renvoyant vers le site du Parc. Elle précise qu'il convient de considérer le coût de cette édition, à 11 000 exemplaires, mais aussi son utilité.

À titre personnel, la Présidente est défavorable à cette proposition. Elle est sensible à la problématique de la fracture numérique et considère que le public qui est visé par cet agenda n'est pas uniquement composé d'utilisateurs réguliers d'Internet et des réseaux sociaux. Elle demande si une solution intermédiaire est possible, permettant de réduire les coûts tout en conservant ce document.

Elle rappelle que le guide est diffusé dans les offices de tourisme, chez les partenaires touristiques et dans les mairies.

M. Didier ROUSSEAU témoigne. Une dizaine d'exemplaires de l'agenda est mise à la disposition des habitants dans sa mairie. Il précise que sa commune compte un nombre modeste d'habitants.

Mme Laurence PIQUIER, secrétaire de direction, précise que l'agenda est envoyé en un exemplaire dans chaque mairie. Si la commune en fait la demande, des exemplaires supplémentaires peuvent être envoyés.

M. Didier ROUSSEAU considère que les communes pourraient utiliser leurs panneaux d'affichage pour communiquer sur l'agenda. L'information pourrait également circuler via les sites Internet communaux.

Mme Brigitte GUGLIELMI fait part de réflexions similaires au niveau de Département du Maine-et-Loire qui dispose également d'un agenda des animations nature. Elle constate que l'agenda en format papier est matériellement présent dans les salons, à proximité immédiate des gens, suscitant ainsi les envies de balades et de découvertes. Elle estime que sur Internet c'est bien différent, il faut avoir l'idée d'aller sur le site.

Mme Christine FAUQUET dispose, au niveau du Pays Loire-Touraine, d'un outil similaire. Il est glissé systématiquement dans les cahiers des élèves des écoles. Ce qui est très apprécié des parents. Elle constate que bien des personnes viennent en mairie pour se faire accompagner pour des démarches administratives. Il y a effectivement une réelle fracture numérique. Il lui semblerait pertinent de cibler différemment les envois en les complétant potentiellement du lien vers le site via un QR Code. Elle ne souhaite pas la suppression de l'édition de l'agenda du Parc.

M. Didier ROUSSEAU confirme. Les personnes qui viennent en mairie sont celles qui rencontrent des difficultés. Elles ne viennent pas chercher des informations pour leurs loisirs, mais plutôt pour rechercher une aide administrative.

M. Jean-Michel MARCHAND pense que cet agenda est aussi un lien avec les partenaires touristiques et avec les communes. En diminuer le nombre ne diminuerait pas drastiquement le coût de l'impression. Il pense que l'agenda n'est peut-être pas indispensable, mais utile. En revanche il ne pense pas du tout que l'affiche puisse être un relai utile. Il estime également important que les gens puissent avoir sous la main cet agenda, sans devoir aller sur Internet pour rechercher l'information. De plus, il s'agit d'un beau document.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO constate qu'en mairie, personne ne prend l'agenda. Elle récupère régulièrement des agendas pour les mettre à la disposition des habitants de sa commune, au café par exemple. Elle constate qu'ils ne sont pas pour autant beaucoup utilisés. Il lui semble que la place de l'agenda est davantage dans les sites touristiques que dans les mairies. Elle utilise beaucoup, pour les associations auxquelles elle appartient, des affiches et flyers et indique que les offices de tourisme confirment que les gens prennent ces supports

d'information. Elle considère qu'une affiche peut attirer le regard, mais qu'il est difficile d'évaluer son impact. Il est important de cibler des lieux qui correspondent au public visé. Elle souhaite que l'impression de l'agenda soit conservée.

Mme Sophie TUBIANA confirme que l'agenda s'adresse effectivement aux touristes et aux familles.

Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, élue de la commune de Ligré, est d'accord avec ce qui a été dit. Il lui semble effectivement important de viser les offices de tourisme. Les mairies lui semblent également moins prioritaires. Le papier permet de donner "l'idée de faire". La consultation d'un site Internet n'est pas aussi aisée et spontanée. Elle est également contre la suppression du papier.

Mme Brigitte GUGLIELMI cite également les Maisons France-Service qui sont des lieux de passage importants.

Mme Virginie BELHANAFI, apporte des éléments de contexte. Cette demande a été faite par la Présidente de la Commission Tourisme, Mme Sophie SARAMITO. Avant le débat au sein de la commission, le Parc s'est adressé aux partenaires de l'agenda qui proposent les animations compilées dans cet outil. Directement concernés par l'outil, ils sont à l'origine de cette proposition d'arrêter sa publication. Les partenaires constatent que ce document d'une centaine de pages est souvent pris par les gens pour réaliser seulement une sortie.

Elle indique que toutes les sorties sont évaluées, via un extranet. Cette évaluation permet d'identifier pour chacune des sorties le nombre de personnes, la météo, mais aussi par quel moyen les personnes ont été informées. L'agenda est rarement cité. Elle estime également que l'agenda est un beau document utile à la lisibilité du Parc.

Les partenaires constatent que l'agenda du Parc est peu utilisé, au contraire des agendas des Départements. Ces agendas, qui référencent des animations listées dans l'Agenda des animations du Parc, sont diffusés massivement avec des moyens dont ne dispose pas le Parc.

Elle souhaite préciser qu'il ne s'agit pas vraiment d'un outil touristique, même s'il peut permettre de diversifier des visites entre deux châteaux. Le public est principalement local, issu du territoire ou des villes-portes.

La distribution est réalisée dans la mesure des moyens du Parc. Elle constate effectivement que l'agenda est peu pris dans les mairies. Une expérimentation a eu lieu pour distribuer plus fréquemment dans les sites touristiques. Cependant, sur ces sites les documents partent très rapidement. Pour être présent durant toute la saison sur ces sites, il faudrait prévoir des réassorts réguliers et un nombre très conséquent de documents à diffuser, en faisant appel à un distributeur spécialisé. Concernant l'affiche, la proposition serait de laisser un support qui resterait chez les prestataires afin d'éviter que ces derniers reviennent régulièrement dans les offices de tourisme pour se réapprovisionner.

Elle confirme qu'effectivement une édition en moindres exemplaires ne changerait pas véritablement le coût de l'impression, ni évidemment le temps de travail associé. Elle précise que le Parc édite 11 000 exemplaires, sachant que le tirage était précédemment de 17 000 €. Le prix de cette impression estimé pour 2026 est de 14 100 €.

Mme Sophie TUBIANA demande quelle pourrait être la baisse envisagée, pour quel coût.

Mme Virginie BELHANAFI confirme que la baisse du nombre d'exemplaires ne fait pas baisser significativement le coût de l'impression. Cette baisse permettrait cependant de passer progressivement d'un outil à un autre. Elle constate que, malgré la fracture numérique, effectivement bien réelle et problématique, l'essentiel des gens ne s'informe plus par des documents papiers.

La Présidente demande si l'agenda ne souffre pas d'un défaut de communication.

Mme Virginie BELHANAFI indique que le Parc communique à un niveau jamais égalé. Le Parc livre dans les offices de tourisme, les campings, les villes-portes. La communication sur les réseaux sociaux est très importante. Le Parc fait toutes les bourses aux dépliants du territoire du Parc de Tours à Angers.

Mme Brigitte GUGLIELMI constate effectivement que c'est principalement la conception de l'outil qui est onéreux.

M. Thibault MEURGEY tempère, en tant qu'ex-responsable de la communication. Même si les coûts d'impression ne sont pas prépondérants dans le coût global, ceux-ci ont considérablement augmenté depuis quelques années, de l'ordre de plus de 25 %. Cependant, effectivement le coût de l'impression n'est pas corrélé au nombre d'exemplaires. Si l'on diminue par exemple le tirage par deux, le prix n'est pas divisé par deux.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO estime que comme le nombre d'exemplaires baisse depuis deux ans, mécaniquement la demande est moindre. Elle considère de ce fait que l'on est en train de pousser à considérer que l'outil n'est plus adapté. Elle voit le travail qui est fait pour en assurer la distribution. Elle pense qu'il est nécessaire cependant de réfléchir à cette diffusion : qui, quand, comment.

Mme Gaëlle LAHOREAU demande si l'agenda est pertinent sur l'année entière ou s'il pourrait s'inscrire uniquement sur certaines périodes, en retravaillant sa conception. Elle relève que le bilan qui a été fait montre que les personnes utilisent peu l'agenda.

Mme Sophie TUBIANA estime que cela ne ferait pas évoluer considérablement les coûts. Elle pense également que l'agenda papier a un effet psychologique, il permet de trouver facilement une idée de balade. Le site Internet est un outil moins attractif et spontané. Elle apprécie le sommaire des animations, jour par jour, au début de l'agenda.

À la question de Mme Brigitte GUGLIELMI sur les vecteurs de communication, Mme Virginie BELHANAFI indique qu'il s'agit d'Internet, des réseaux sociaux, un peu les offices de tourisme et de plus en plus l'agenda nature des Départements.

Mme Brigitte GUGLIELMI constate que l'agenda des Départements se limite au thème de la nature alors que l'agenda du Parc aborde d'autres thématiques.

M. Jean-Michel MARCHAND suggère que le Parc se rapproche des Départements afin que l'offre d'animations et de balades du Parc soit davantage lisible.

M. Didier ROUSSEAU rappelle que les journaux des Départements sont envoyés dans toutes les boites aux lettres. Il estime qu'ils seraient des bons vecteurs de communication.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO considère que si le Parc éditait et diffusait l'agenda de manière plus massive, l'outil serait plus visible. Mettre l'agenda dans les cahiers des élèves lui semble une bonne idée, même si tout le monde n'est pas concerné.

Mme Gaëlle LAHOREAU considère également que les journaux des Départements sont un bon support, ils sont distribués systématiquement dans toutes les boites aux lettres.

La Présidente constate que le Bureau partage l'avis général de conserver une édition papier de l'Agenda des animations en le distribuant différemment.

Mme Sophie TUBIANA et M. Thibault MEURGEY rappellent l'organisation d'une cérémonie pour célébrer la nouvelle charte le 15 novembre en matinée, à l'Abbaye de Fontevraud.